

ARRETE N° 2019 - 089 du

26 FEV. 2019

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

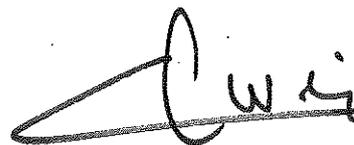
ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4406 (profil : Sciences sociales du Japon contemporain) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang A	Mme	Annick	HORIUCHI	Université Paris Diderot	P
Interne, rang A	M.	Daniel	STRUVE	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Emmanuel	POISSON	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Julien	MARTINE	Université Paris Diderot	VP
Interne, rang B	M.	Matthias	HAYEK	Université Paris Diderot	
externe, rang A	Mme	Sophie	HOUDART	CNRS /Université Paris Nanterre	
externe, rang A	Mme	Isabelle	KONUMA	INALCO	
externe, rang B	Mme	Cléa	PATIN	Université de Lyon 3	
externe, rang B	Mme	Hélène	LE BAIL	CNRS/Sciences Po Paris	
externe, rang B	M.	Guillaume	CARRE	EHESS	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Christine CLERICI